



CMH AUDIT

AUDIT, EXPERTISE COMPTABLE ET CONSEIL

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE CHAUMONT

7, rue Damrémont
52000 CHAUMONT

-:-

EXERCICE 2025

(du 1^{er} Janvier 2025 au 31 Décembre 2025)

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Société de Commissaires aux comptes, membre de la Compagnie Régionale Grand Est
Siège Social : PA du Pré Moinot - Rue des Minières BP 30074- 52100 SAINT- DIZIER - Tél. 03 25 06 53 90

SELAS au capital de 8 000 Euros - RCS CHAUMONT 515 066 264 - SIRET 515 066 264 00026 - APE 6920Z - N° TVA intracommunautaire : FR 56 515 066 264

**MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE
DE CHAUMONT**

7, rue Damrémont
52000 CHAUMONT

-:-

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note « Changements comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application du règlement ANC n° 2022-06 et 2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les ressources de l'association.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à SAINT DIZIER, le 23 mars 2026

Le Commissaire aux comptes

Arnaud COLSON

Société d'Exercice Libéral

par Actions Simplifiées

C.M.H. AUDIT

Groupe SADEC AKELYB

SELAS au capital de 8 000 Euros

PA du Pré Moinot - Rue des Minières

BP 30074 - 52102 SAINT DIZIER CEDEX

Tél. : 03 25 06 53 90

SIRET 515 066 264 00026 - APE 6920 Z

Bilan actif

MJC CHAUMONT

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	10 390	7 033	3 357	5 435
Autres immobilisations corporelles	7 862	5 842	2 020	3 592
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Biens reçus par legs / donations destinés à être c				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	18 252	12 875	5 377	9 028
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	262		262	286
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	12 970		12 970	8 045
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	158 064		158 064	157 471
Charges constatées d'avance	1 817		1 817	4 621
Total II	173 114		173 114	170 422
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecart de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	191 366	12 875	178 491	179 450

Bilan passif

MJC CHAUMONT

Etats de synthèse au 31/12/2025

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	5 350	5 350
Première situation nette établie	5 350	5 350
Fonds statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau	52 198	39 860
Excédent ou déficit de l'exercice	-2 698	12 338
Situation nette (sous-total)	54 851	57 548
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	54 851	57 548
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	83 254	80 467
Total III	83 254	80 467
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	206	187
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	206	187
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 913	10 708
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	31 267	30 540
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
Total IV	40 386	41 435
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	178 491	179 450

Compte de résultat

MJC CHAUMONT

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Produits d'exploitation						
Cotisations	9 461	2,44	10 776	2,65	-1 315	-12,20
Ventes de biens et de services	128 526		148 031		-19 505	-13,18
Ventes de biens	258	0,07	101	0,02	157	154,88
Ventes de prestations services	128 268	33,14	147 930	36,43	-19 662	-13,29
Produits de tiers financeurs	249 088		247 208		1 880	0,76
Concours publics et subventions d'expl	249 088	64,35	247 208	60,89	1 880	0,76
Vts des fondateurs ou conso. de la dot.						
Ressources liées à la générosité du pu						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc. et prov.						
Produits des cessions d'immobilisations						
Utilisation des fonds dédiés						
Autres produits	12		3		10	376,83
Total des produits d'exploitation (I)	387 087	100,00	406 018	100,00	-18 931	-4,66
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises	153	0,04	75	0,02	78	104,64
Variations de stock	24	0,01	3		21	800,00
Autres achats et charges externes	93 300	24,10	100 659	24,79	-7 359	-7,31
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	4 978	1,29	4 639	1,14	339	7,30
Salaires	215 030	55,55	210 965	51,96	4 065	1,93
Cotisations sociales	71 538	18,48	65 652	16,17	5 886	8,96
Dotations aux amortissements et aux dép	3 650	0,94	3 546	0,87	105	2,96
Sur immob. : dotations aux amort.	3 650	0,94	3 546	0,87	105	2,96
Sur immob. : dotations aux dép.						
Sur actif circulant. : dotations aux amort.						
Dotations aux provisions	2 787	0,72	9 013	2,22	-6 226	-69,08
Reports en fonds dédiés						
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges	60	0,02	17		43	246,17
Total des charges d'exploitation (II)	391 519	101,15	394 568	97,18	-3 049	-0,77
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 432	-1,14	11 450	2,82	-15 882	-138,71
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances c						
Autres intérêts et produits assimilées	1 734	0,45	2 265	0,56	-531	-23,44
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'éléments financ						
Produits nets / cessions VMP et instrume						
Total des produits financiers (III)	1 734	0,45	2 265	0,56	-531	-23,44
Charges financières						
Dotations aux amort., aux dépréciations e						
Intérêts et charges assililées			1 377	0,34	-1 377	-100,00
Différences négatives de change						

Compte de résultat

MJC CHAUMONT

Etats de synthèse au 31/12/2025

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Valeurs comptables des immo. financières						
Chges nettes / cessions de valeurs mob.						
Total des charges financières (IV)			1 377	0,34	-1 377	-100,00
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	1 734	0,45	889	0,22	846	95,19
3. RESULTAT COURANT avant impôts	-2 698	-0,70	12 338	3,04	-15 036	-121,86
Total des produits exceptionnels (V)						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)						
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	388 821	100,45	408 283	100,56	-19 462	-4,77
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	391 519	101,15	395 945	97,52	-4 426	-1,12
EXCEDENT OU DEFICIT	-2 698	-0,70	12 338	3,04	-15 036	-121,86
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN N.						
Dons en nature						
Prestations en nature	84 642		84 642			
Bénévolat						
TOTAL	84 642		84 642			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite	84 642		84 642			
Prestations en nature						
Personnel bénévole	77 805		28 926		48 879	168,98
TOTAL	162 447		113 568		48 879	43,04

Annexe

Présentation, description, missions de la MJC

Cette association a pour buts la création, la gestion et le contrôle de la Maison des Jeunes et de la Culture de CHAUMONT.

La Maison des Jeunes et de la Culture, qui constitue un élément essentiel de la vie sociale et culturelle des territoires de vie constitués par les quartiers de la Ville de Chaumont et son intercommunalité, le Pays de Chaumont et ceux du département de Haute-Marne au sein de la région Grand-Est, offre à la population, aux jeunes comme aux adultes, la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante. Elle assure par ailleurs la formation d'animateurs.

A cet effet, elle peut mettre à la disposition de la population, dans le cadre d'installations diverses (foyers, salles de jeux, de cours, de réunions, de spectacles, de sports) avec le concours d'éducateurs, permanents ou non, des activités récréatives et éducatives variées : physiques, pratiques, intellectuelles, artistiques, sportives, économiques, civiques, sociales, etc.

Faits caractéristiques

Néant

Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

Néant

Changements comptables

Les comptes de l'entité ont été établis conformément aux règlements ANC n°2022-06 et ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Cette application constitue un changement de méthode comptable qui a les principaux impacts suivants :

- la suppression des transferts de charges et la comptabilisation des produits en fonction de leur nature, soit en diminution des postes de charges concernés, soit en produits d'exploitations.
- la modification de la définition des éléments comptabilisés en résultat exceptionnel. Notamment, les opérations suivantes sont dorénavant comptabilisées dans le résultat d'exploitation.

Nous avons présenté le bilan et le compte de résultat de l'exercice N, ainsi que ceux de l'exercice N-1, conformément au nouveau règlement.

Ces modifications de présentation ne constituent pas un retraitement des colonnes comparatives N-1, mais ont pour seul objectif de se conformer aux nouveaux modèles du bilan et compte de résultat.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : Maison des Jeunes et de la Culture de Chaumont

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total du bilan avant répartition est de 178 490,86 euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de - 2 697,60 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Règles générales

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions des règlements 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'association, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Immobilisations incorporelles				
- Terrain				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 390			10 390
- Installations générales, agencements et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	7 862			7 862
- Emballages récupérables divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
- Immobilisations corporelles	18 252			18 252
ACTIF IMMOBILISE	18 252			18 252

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Immobilisations incorporelles				
- Terrain				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 955	2 078		7 033
- Installations générales, agencements et aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 270	1 572		5 842
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
- Immobilisations corporelles	9 225	3 650		12 875
ACTIF IMMOBILISE	9 225	3 650		12 875

Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 14 787 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an
Créances			
Clients et comptes rattachés			
Autres créances	12 970	12 970	
Charges constatées d'avance	1 817	1 817	
Total	14 787	14 787	

Produits à recevoir

	Montant
Divers – produits à recevoir	12 970
Total	12 970

Provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Pensions et obligations similaires	80 467	2 787			83 254
Total	80 467	2 787			83 254

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 41 248 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéance à plus d'un an	Echéance à plus de 5 ans
Dettes				
Autres emprunts obligataire (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 913	8 913		
Dettes fiscales et sociales	31 268	31 268		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	40 181	40 181		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Notes sur le bilan**Charges à payer**

	Montant
Fournisseurs – factures non parvenues	7 699
Banque – Intérêts courus à payer	
Dettes - provision pour congés à payer	13 885
Autres charges à payer	
Charges sociales s/congés à payer	3 471
Charges sociales – charges à payer	3 536
Total	28 591

Charges constatées d'avance

	Charges d'Exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	1 817		
Total	1 817		

Garanties par un tiers

Caution personnelle et solidaire	80 000 €
Garantie consentie par : VILLE DE CHAUMONT	

Notes sur le bilan**Variation des Fonds Propres**

	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du Résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	5 350				5 350
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	39 860	12 338			52 198
Excédent ou déficit de l'exercice	12 338	-12 338		- 2 698	- 2 698
Situation nette	57 548			- 2 698	54 850
Dotations consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	57 548			- 2 698	57 548